

* OBJETS :

- PM40000379
- Deux calices :
- Métal doré.
Emplacement : sacristie.
XVIIIème siècle.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire d'AMOU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 17 DEC. 2002

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Jean-Paul CELET